Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 007-200093128-20231019-24_2023-DE

l'Ayguo

SYNDICAT D'EAU POTABLE
CRUSSOL – PAYS DE VERNOUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 19 Octobre 2023

Département de l'Ardèche - Arrondissement de Tournon-sur-Rhône

Délibération N° 24 – 2023

OBJET : AUTORISATION DU PRESIDENT A DENONCER LA CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU AU SIVU DE LAMASTRE

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf Octobre à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Saint-Péray**, sous la présidence de **Christian ALIBERT, Président.**

Nombre de membres en exercice : **56**
Nombre de membres présents **: 33**
Qui ont pris part au vote : **35**
Date de convocation du Comité : **9 Octobre 2023**

Etaient présents : SEIGNOBOS Éric, RIAILLON Jean, BASSET Fabrice, DROGUET Xavier, BONNEFOY Philippe, MOUNIER Maxence, ALLEMAND Bertille, ALIBERT Christian (Pouvoir de Mr GIBAUD Philippe), LAFAGE Stéphane, GINE Bernard, BOUVIER Gilbert, TRACOL Germaine, BSERENI Stella, LA RUSSA Gilbert, REYNAUD Régis, CIMAZ Michel, LYONNAIS Patrice (Pouvoir de Mme MATHIEU Clémence), DURAND Gilles, FABRIS Albano, THOMAS Christophe, CLAVERIE Jean-Yves, MORIN-PATÉ Édith, CHAMBON Ghislaine, PRALY Thérèse, BRUN Gilles, LEBRE Gilles, CHABOUD Stéphan, LE GALL Matthieu, GOUMAT Laëtitia, DEFAIVRE Claude, CAMPOUS Michel, FRECHET Marcel, de TRUCHIS Michel

Etaient excusés : MORFIN Magali, MACHISSOT Ginette, DARNAUD Mathieu, CLOUE Jacky, PICCOTTI Bernard, MATHIEU Clémence (Pouvoir à Mr LYONNAIS Patrice), BOUCHARDON Benoit, PEYROUSE-VETTER Roselyne, DIETRICH David, CHAREYRON André, GIBAUD Philippe (Pouvoir à ALIBERT Christian)

Secrétaire de séance : Mr LAFAGE Stéphane

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le
ID : 007-200093128-20231019-24_2023-DE

Délibération N° 24 – 2023

OBJET : AUTORISATION DU PRESIDENT A DENONCER LA CONVENTION DE FOURNITURE D'EAU AU SIVU DE LAMASTRE

LE RAPPORTEUR : Monsieur ALIBERT Christian, Président.

Monsieur le Président rappelle aux membres présents qu'une convention de fourniture d'eau potable entre le Syndicat intercommunal à vocation multiple de VERNOUX et le Syndicat intercommunal à vocation multiple de LAMASTRE a été conclue le 18 juillet 1991.

Le Président propose de dénoncer cette convention, afin de mener une réflexion, ensemble, sur les modalités techniques, administratives et financières de fourniture en eau sur le territoire de Lamastre.

A cet effet et conformément à l'article 8 de la convention actuellement applicable, nous rappelons que la durée du préavis est d'un an.

Ainsi, la dénonciation de la convention qui lie les deux parties prendra effet à compter du **1er Janvier 2025.**

Le Comité Syndical, ouï son rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Président à signer la dénonciation de la convention de fourniture d'eau portable conclue le 18 Juillet 1991 entre le Syndicat intercommunal à vocation multiple de VERNOUX et le Syndicat intercommunal à vocation multiple de LAMASTRE

- **Charge** Monsieur le Président de toutes les démarches correspondantes et l'autorise à signer les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibérés les, jours, mois et an susdits.
Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,
Christian ALIBERT

SYNDICAT GRISSOL-PAYSAGE DE VERNOUX 07

Transmis au contrôle de légalité le 23 Octobre 2023